Document:-A/CN.4/SR.2612

Compte rendu analytique de la 2612e séance

sujet:

Autre sujets

Extrait de l'Annuaire de la Commission du droit international:-

2000, vol. I

Telechargé du site Internet de la Commission du Droit International (http://www.un.org/law/french/ilc/index.htm)

COMMISSION DU DROIT INTERNATIONAL

COMPTES RENDUS ANALYTIQUES DES SÉANCES DE LA PREMIÈRE PARTIE DE LA CINQUANTE-DEUXIÈME SESSION

Tenues à Genève du 1er mai au 9 juin 2000

2612e SÉANCE

Lundi 1^{er} mai 2000, à 15 h 10

Président sortant : M. Zdzislaw GALICKI

Président: M. Chusei YAMADA

Présents: M. Addo, M. Baena Soares, M. Brownlie, M. Crawford, M. Dugard, M. Economides, M. Elaraby, M. Gaja, M. Goco, M. Hafner, M. He, M. Illueca, M. Kabatsi, M. Kamto, M. Kateka, M. Kusuma-Atmadja, M. Lukashuk, M. Pellet, M. Sreenivasa Rao, M. Rodríguez Cedeño, M. Rosenstock, M. Simma, M. Tomka.

Ouverture de la session

- 1. Le PRÉSIDENT SORTANT déclare ouverte la cinquante-deuxième session de la Commission du droit international en rappelant que, conformément au vœu de la Commission, celle-ci sera scindée en deux parties. Il souhaite la bienvenue à tous les membres de la Commission et les remercie pour la coopération et l'appui qu'ils lui ont apportés au cours de la précédente session.
- 2. Conformément à son mandat, il a assisté aux séances de la Sixième Commission de l'Assemblée générale, dont les intéressants débats sur le rapport de la Commission sur le travail de sa cinquante et unième session sont repris dans le résumé thématique établi par le Secrétariat (A/CN.4/504 et Add.1). Ses obligations professionnelles

l'ont malheureusement empêché de participer aux réunions des organes régionaux avec lesquels la Commission entretient des relations. Toutefois, à sa demande, M. Hafner a représenté la Commission à la trente-neuvième session du Comité consultatif juridique afro-asiatique, qui s'est tenue au Caire du 19 au 23 février 2000, où son exposé sur les travaux de la Commission a été reçu avec le plus vif intérêt.

Élection du bureau

- M. Yamada est élu président par acclamation.
- M. Yamada prend la présidence.
- 3. Le PRÉSIDENT remercie les membres de la Commission de la confiance qu'ils lui ont témoignée en l'élisant au poste de président. Il fera de son mieux pour se montrer digne de cette confiance, mais sait qu'il pourra compter sur le concours des membres de la Commission et sur l'aide du secrétariat pour mener à bien sa tâche.
- M. Kamto est élu premier vice-président par acclamation.
- M. Tomka est élu second vice-président par acclamation.
- M. Gaja est élu président du Comité de rédaction par acclamation.
- M. Rodríguez Cedeño est élu rapporteur par acclamation.

Adoption de l'ordre du jour (A/CN.4/503)

4. Le PRÉSIDENT invite la Commission à adopter l'ordre du jour provisoire (A/CN.4/503).

L'ordre du jour est adopté.

Organisation des travaux de la session

[Point 2 de l'ordre du jour]

5. Le PRÉSIDENT propose de suspendre la séance pour permettre au bureau élargi de se réunir afin d'examiner l'organisation des travaux de la session.

La séance est suspendue à 15 h 40; elle est reprise à 16 h 35.

Nomination à des sièges devenus vacants (article 11 du statut) [A/CN.4/502 et Add.1 et 2]

[Point 1 de l'ordre du jour]

6. Le PRÉSIDENT annonce que, sur la recommandation du bureau élargi, la Commission doit dès à présent pourvoir deux sièges devenus vacants. Conformément à la pratique établie, il suspend la séance afin de tenir ces élections en séance privée.

La séance est suspendue à 16 h 45; elle est reprise à 17 heures.

7. Le PRÉSIDENT annonce que la Commission a élu M. Kamil Idris au siège laissé vacant à la suite du décès de Doudou Thiam et M. Djamchid Momtaz au siège devenu vacant à la suite de l'élection de M. Awn Al-Khasawneh à la CIJ. Au nom de la Commission, il les en informera et les invitera à prendre place au sein de la Commission.

Organisation des travaux de la session (suite)

[Point 2 de l'ordre du jour]

8. M. PELLET tient à renouveler sa désapprobation du fait que la CDI débute ses travaux un 1^{er} mai, jour où l'on célèbre une fête laïque et internationale reconnue partout ailleurs qu'en Suisse et à l'ONU. Cela est anormal dans la mesure où l'on impose à l'ONU des jours fériés qui n'ont rien à voir avec elle. Il s'élève aussi contre le fait qu'on lui ait remis un badge où figure le sigle anglais ILC, ce qui est une pratique inadmissible dans une organisation internationale sise dans un pays francophone, la Suisse.

La séance est levée à 17 h 10.

2613^e SÉANCE

Mardi 2 mai 2000, à 10 h 10

Président: M. Chusei YAMADA

Présents: M. Addo, M. Baena Soares, M. Brownlie, M. Crawford, M. Dugard, M. Economides, M. Elaraby,

- M. Gaja, M. Galicki, M. Goco, M. Hafner, M. He,
- M. Illueca, M. Kabatsi, M. Kamto, M. Kateka,
- M. Kusuma-Atmadja, M. Lukashuk, M. Melescanu, M. Pellet, M. Sreenivasa Rao, M. Rosenstock,
- M. Simma, M. Tomka.

Organisation des travaux de la session (suite)

[Point 2 de l'ordre du jour]

1. Le PRÉSIDENT rappelle qu'à sa séance précédente la Commission a adopté son programme de travail pour les deux semaines suivantes. Il invite les membres qui souhaiteraient participer au Comité de rédaction ou au Groupe de planification d'en informer les présidents respectifs de ces deux organes, MM. Gaja et Kamto. Le Comité de rédaction s'occupera dans un premier temps des projets d'articles sur la responsabilité des États.

Responsabilité des États¹ (A/CN.4/504, sect. A, A/CN.4/507 et Add.1 à 4², A/CN.4/L.600)

[Point 3 de l'ordre du jour]

Troisième rapport du Rapporteur spécial

- 2. M. CRAWFORD (Rapporteur spécial), présentant son troisième rapport sur la responsabilité des États (A/CN.4/507 et Add.1 à 4), dit qu'une réunion informelle qui a eu lieu au début de l'année à Cambridge (Royaume-Uni) lui a permis d'avancer dans l'examen d'un certain nombre de questions, et il en sait gré aux participants. L'Association de droit international a mis sur pied un groupe d'étude sur la responsabilité des États dont le premier rapport est à présent disponible. Ce groupe était composé d'un certain nombre de juristes éminents, dont l'ancien rapporteur spécial sur le sujet, M. Gaetano Arangio-Ruiz.
- 3. Le troisième rapport marque le début du réexamen par la Commission de la deuxième partie du projet d'articles et comprendra deux nouvelles tranches. La première traitera du contenu exact de la réparation, de la restitution et de l'indemnisation, l'accent étant mis en particulier sur la question de savoir si les articles relatifs à l'indemnisation devraient être plus détaillés compte tenu des critiques formulées par les gouvernements. La deuxième portera sur ce qu'on peut appeler « les conséquences de la responsabilité », sur la possibilité que plusieurs États et pas seulement un État soient lésés et sur toutes les questions qui se sont posées à l'issue de l'examen des deux premières tranches du rapport. Le Rapporteur spécial réaffirme sa volonté et, il l'espère, celle de la Commis-

¹ Pour le texte du projet d'articles adopté à titre provisoire par la Commission en première lecture, voir *Annuaire... 1996*, vol. II (2^e partie), chap. III, sect. D, p. 62.

² Reproduit dans *Annuaire...* 2000, vol. II (1^{re} partie).